

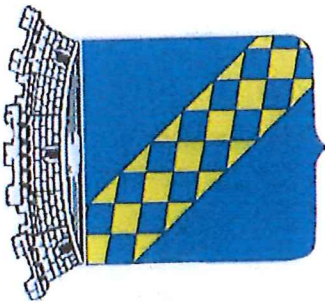
Mairie de Cavillargues

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000763-20140617-2014-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2014



DICTIONNAIRE

MAJEURS
SUR LES RISQUES
COMMUNAL
S'ORGANISER, C'EST ÊTRE PRÊT

DOSSIER

D'INFORMATION



Edition 2014 - Document à conserver

D I C R I M

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de Cavillargues est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Depuis de nombreuses années, les phénomènes climatologiques semblent de plus en plus imprévisibles : tempêtes, inondations, mouvements de terrains...ces catastrophes nous concernent tous.

Afin que la vigilance collective soit préservée et que la réactivité soit au rendez-vous en cas de risque majeur, nous devons prévenir les dangers et préparer la population à cette éventualité.

C'est le rôle du Maire de veiller à la diffusion de l'information préventive et de faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître une alerte, comment se protéger et se comporter.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger »

Aussi c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM localise les zones potentiellement à risque et décrit les mesures de prévention prises par la commune de Cavillargues.

Il est à votre disposition en Mairie et sur notre site Internet où vous pourrez le consulter.

Ce travail d'information vient en complément, du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes, il est donc important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Bien à vous,

Le Maire de Cavillargues

NADAL Laurent

Document
à
conserver

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
PREAMBULE	Page 2
ABRÉVIATIONS ET LOGOS EMPLOYÉS	Page 3
Liste des destinataires	Page 3
LES RISQUES NATURELS	
Inondation	Page 4
Inondation	Page 5
Phénomènes météorologiques	Page 6
Séisme	Page 7
Glissement de terrain	Page 8
Feu de forêt	Page 9
FICHE DE SYNTHÈSE DES RISQUES	Page 10
LISTING des contacts et consignes	Page 11
RECOMMANDATIONS UTILES	Page 11

PRÉAMBULE

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures. Ce document vous informe sur les dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident : **CONSERVEZ-LE !**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, qui ne devient un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en trois grandes familles :

- Les **risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme.
- Les **risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...
- Les **risques sanitaires** : Pandémies (la peste noire, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la grippe espagnole ...) et épizootie (Peste porcine, ESB (vache folle), Grippe aviaire ...)

Comment caractériser un risque majeur ?

Deux critères servent à caractériser un risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
 - Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.
- Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

L'alerte

Le Maire a la responsabilité d'informer et d'alerter la population par tous les moyens.

- **Par l'ensemble mobile d'alerte**

La commune pourra diffuser le signal d'alerte et les consignes dans les secteurs concernés par un véhicule équipé de haut-parleurs.

- **Par le téléphone**

En cas d'alerte, il se peut que les personnes à mobilité réduite ou isolées reçoivent un coup de téléphone. Pour ces personnes les consignes de sécurité pourront leur être énumérées de cette façon.

VOUS POUVEZ COMMUNIQUER VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE ET PORTABLE EN MAIRIE, AFIN D'ÊTRE JOIGNABLE À TOUT MOMENT POUR RECEVOIR LE MESSAGE D'ALERTE.

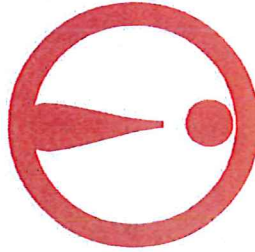
- **Par la radio**

Écoutez la radio. Vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.

FRANCE BLEU GARD LOZÈRE SUR 90,2 MHZ ET 91,6 MHZ

Les autres moyens d'information

Porte-à-porte, cloche de l'église, sites Internet, ...



Document à conserver

ABREVIATIONS EMPLOYÉES ET DÉFINITIONS DES LOGOS UTILISÉS

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
 PCS : Plan Communal de Sauvegarde
 SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
 PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation



Evacuation	Pas de flamme pas d'étincelle	S'abriter sous une table	Se calfeutrer
Confinement	Ecouter la radio	Point de rassemblement	Gagner les hauteurs

S'éloigner des lignes électriques	Ne pas fumer	Ne pas prendre son véhicule	Ne pas aller chercher ses enfants à l'école	Ne pas téléphoner Libérer les lignes



Liste des destinataires

Le document DICRIM a été transmis aux destinataires suivants :

- Préfecture du GARD..... Direction du cabinet Sécurité Civile
- Mairie de CAVILLARGUES..... Conseil municipal
- SDIS(Service Départemental d'Incendie et de Secours) Nîmes
- Brigade de Gendarmerie Laudun
- Sapeurs pompiers..... Tresques

Ce DICRIM est consultable :

- A la Mairie de Cavillargues
- Sur le site internet de la commune: www.mairiedecavillargues.sitew.com



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit du ruisseau de l'Auzigue, provoquée par des pluies importantes et/ou durables.

Ce cours d'eau possédant un petit bassin versant (6 km²) traverse le centre du village. En cas de crue, la vitesse est relativement importante du fait de la pente de l'Auzigue (environ 3%).

Les débordements inondent la place du village (habitations et commerces) dès que la section devient insuffisante (section enterrée limitée à 5m³/s). La route départementale RD.9 est également inondée et le ruissellement peut s'avérer important dans la commune (événement de septembre 2002).

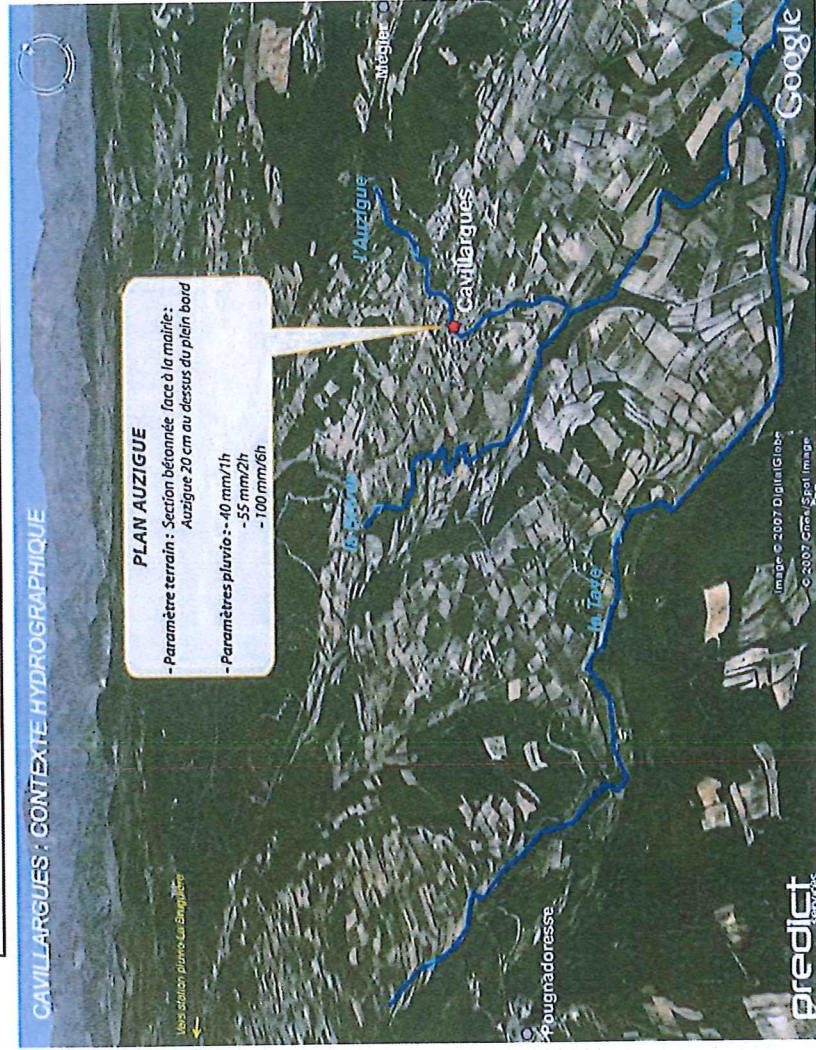
Le temps de concentration des eaux du bassin est d'environ une heure d'après le retour d'expérience. Il est à noter que l'accès au centre du village reste possible en cas de crue de l'Auzigue, par le pont situé en amont du village.

L'Auzigue rejoint en aval le ruisseau de la Brives, qui est un affluent de la Tave.

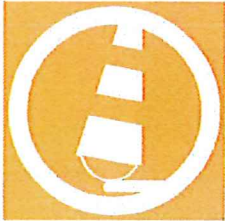


Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune de cavillargues

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondations et coulées de boue	27/05/1998	28/05/1998	15/07/1998	29/07/1998
Inondations et coulées de boue	06/10/1997	07/10/1997	17/12/1997	30/12/1997
Inondations et coulées de boue	05/08/1996	05/08/1996	09/12/1996	20/12/1996
Inondations et coulées de boue	19/10/1994	21/10/1994	20/04/1995	06/05/1995
Inondations et coulées de boue	12/10/1990	12/10/1990	25/01/1991	07/02/1991
Inondations et coulées de boue et glissement de terrain	14/10/1983	14/10/1983	15/02/1984	26/02/1984
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



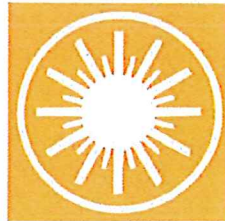
Le risque météorologique



LE RISQUE PHENOMENE METEOROLOGIQUE
Le territoire est soumis à des événements météorologiques dangereux.



On trouve parmi eux : Les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas, la canicule.



Une carte « vigilance météorologique » est élaborée deux fois par jour à 6 h et à 16 h (www.meteo.fr) attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance est présenté sous quatre couleurs :

VERT : pas de vigilance particulière.

JAUNE : être attentif, se tenir informé de l'évolution météo.

ORANGE : être très vigilant, se tenir informé de l'évolution météo, suivre les consignes.

ROUGE : vigilance absolue, se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMÈNES « CANICULE »

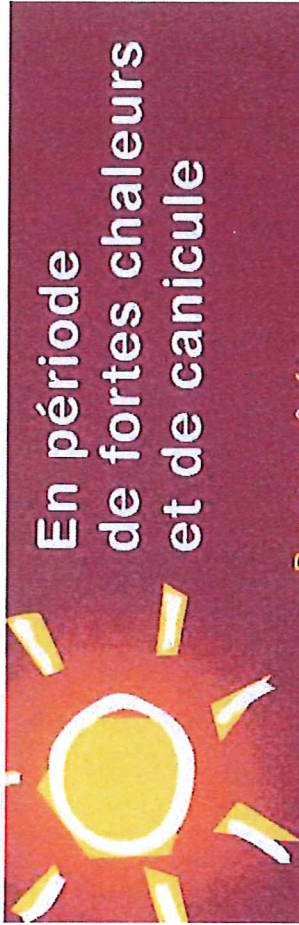
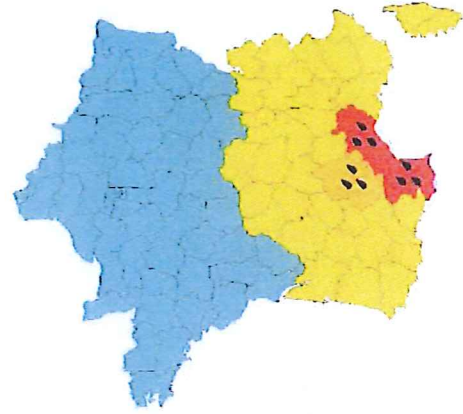
- S'hydrater régulièrement.
- Faire attention aux personnes sensibles dans son entourage.
- Se rendre, si possible, dans des pièces rafraichies et fermer stores ou volets.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMÈNES « TEMPÊTE »

- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes, fenêtres et aération
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Éviter les déplacements.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMÈNES « GRAND FROID »

- Sortir en étant habillé chaudement.
- Éviter de porter des vêtements humides.
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.



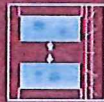
En période de fortes chaleurs et de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



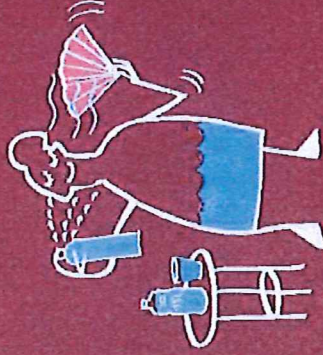
Je bois environ 1,5l d'eau par jour.



Je mange normalement.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Enfant ou adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

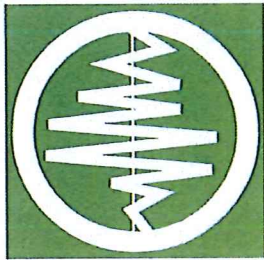


Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.





LE RISQUE SEISME

Un séisme ou "tremblement de terre" est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se

traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. La commune de cavillargues se situe en zone n°3 sismique modéré

Les décrets 2010-1255 et 2010-1254 du 22 octobre 2010 ont permis la mise à jour du zonage sismique de la France. Cette nouvelle carte fixe les règles en matière de construction dans les zones à risques, qui seront harmonisées avec celles de l'Union Européenne.

La commune de Cavillargues se situe en zone sismique n°3 modéré comme toutes celles de l'Est du département du Gard est concernée par un risque modéré zone sismique 3.

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISME.

Avant

- Posséder un transistor à pile
- Connaître les consignes de sauvegarde

Pendant

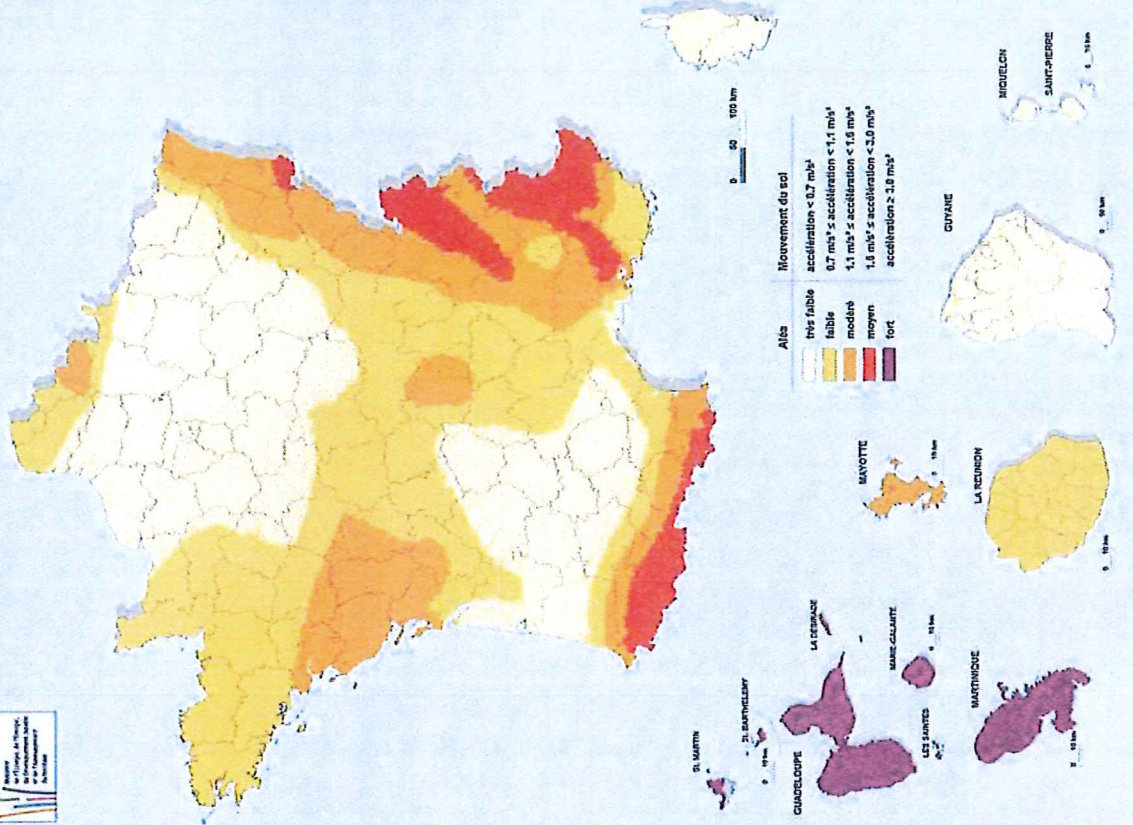
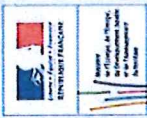
- Dans les rues s'éloigner des constructions
- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur.
- S'éloigner des fenêtres.
- Au volant, rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

Après

- Ecouter la radio (prévoir un transistor à piles) France bleu Gard Lozère sur 90,2 FM et 91,6 FM, France Inter GO 1852 m.
- Connaître les consignes à suivre.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (cas de fuite de gaz), ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Evacuer l'immeuble sans utiliser les ascenseurs.
- Se diriger vers les lieux isolés à l'abri des chutes d'objets. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.

Le risque séisme

Aléa sismique de la France





LE RISQUE GLISSEMENT ET RISQUE MINIER

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cube .

Ils sont d'origine naturelle et sont provoqués par la de fortes pluies.

Dans certains cas, ils sont liés aux activités humaines suite à des actions de terrassement, de déboisement ou d'exploitation de matériaux (ancienne mines). Ils restent le plus souvent imprévisibles et peuvent constituer un danger pour les vies humaines.

La commune de Cavillargues est essentiellement concernée par des glissements de terrain et des chutes de blocs suite aux pluies diluviennes le long du ruisseau de l'Auzigue et par les anciennes mines au nord de la commune

LES BONS REFLEXES EN CAS DE GLISSEMENT.

Avant

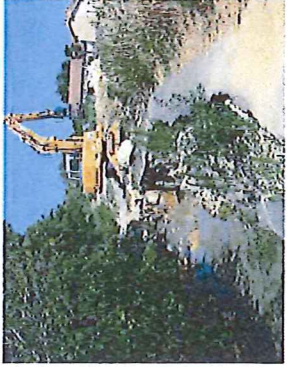
S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant

- Fuir latéralement.
- Gagner rapidement les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans une maison endommagée

Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours



Risque glissement de terrain le long du ruisseau



Risque minier

Rappel des consignes de sécurité



Le risque glissement de terrain

LE RISQUE FEU DE FORÊT

Les feux de forêts sont des incendies qui résultent de l'inflammation des végétaux, ils se déclarent et se propagent dans et à partir des bois, forêts, et plantations d'au moins un hectare.



Sur la commune de Cavillargues, Les feux de forêts font partie des risques majeurs auxquels la population du sud-est est régulièrement confrontée. Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.
 - Un apport d'oxygène : le vent active la combustion.
 - Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).
- «La prévention est l'affaire de tous», dit-on le plus souvent. Une formule qui s'avère particulièrement adaptée au cas des incendies de forêts. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que l'imprudence est à l'origine de 55 % des départs de feux, contre 20 % pour la malveillance.
- Si vous apercevez une fumée suspecte alertez les pompiers au 112

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES

EN CAS DE FEU DE FORÊT

- Avant**
- Alerter les sapeurs pompiers si l'on est témoin d'un départ de feu.
 - Repérer les chemins d'évacuation, les abris au cours de balades.
 - Débroussailler autour de sa maison.
 - Vérifier l'état des fenêtres et de la toiture.
 - Planter des essences d'arbres qui soient les moins combustibles possibles pour éviter la propagation de feu.

Pendant

- Fermer les bouteilles de gaz et s'enfermer dans un bâtiment.
- Respirer à travers un linge humide.
- Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter des appels d'air.
- Occulter les aérations.
- Laisser un accès libre à la maison : ouvrir le portail.
- Suivre les consignes de sécurité.
- Ecouter la radio (prévoir un transistor à piles) France bleu Gard Lozère sur **90,2 FM et 91,6 FM**, France Inter **GO 1852 m**.

Après

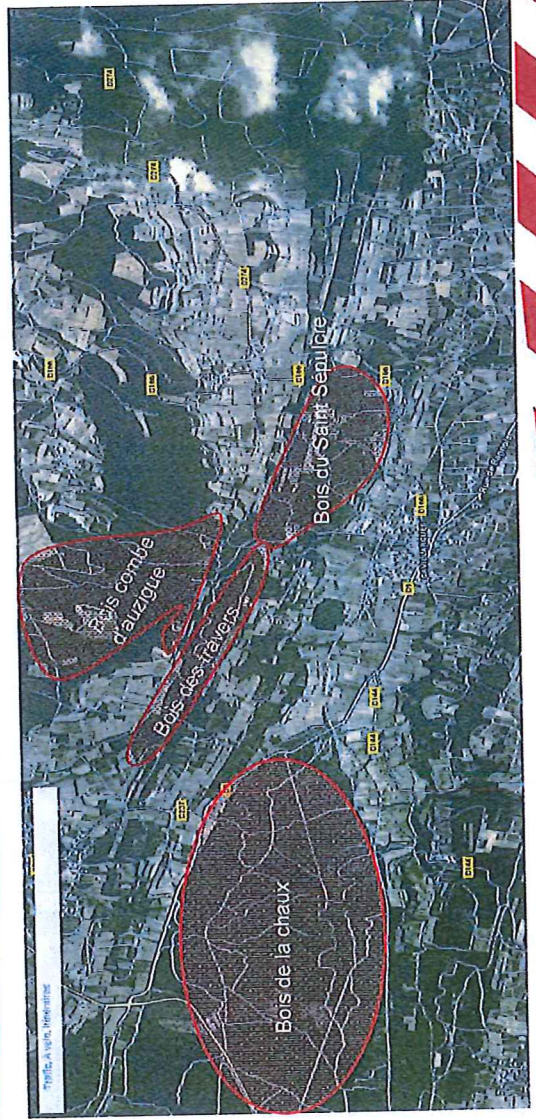
Eteindre les foyers résiduels et inspecter la maison soigneusement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Avant
Allumer un feu en forêt.
Stationner devant les allées forestières.

Pendant

S'approcher à pied ou en voiture du feu. Tenter d'aller chercher vos enfants à l'école.
Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
Téléphoner. Toutes les informations vous seront transmises, cela permet de libérer les lignes pour les secours.



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Fiche de synthèse des risques

DANS TOUS LES CAS

AVANT

- Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable.
- Lors d'une pré alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{er} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent).
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.

PENDANT

- Écouter la radio France-Info et radios locales; pour information sur l'évolution de la situation.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.
- Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale, pour libérer les lignes pour les secours.
- Se conformer immédiatement aux consignes reçues: évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre).

APRES

- Écouter la radio.
- Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses.
- se mettre à la disposition des secours.



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Respecter les déviations mises en place.
- Couper le gaz et l'électricité.



Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités.
- Respecter les déviations mises en place.
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse.



Séisme

- PENDANT:** Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide, éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- APRES :** Couper le gaz et l'électricité et rejoindre un endroit dégagé (place...)
- Se conformer aux consignes données par les autorités



Tempêtes - Vent violent

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture.
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques/téléphone.
- Respecter les déviations mises en place.



Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes.
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible.
- Protéger les canalisations contre le gel.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.



Feux de forêts

- AVANT:** Débroussailler, entretenir les abords des habitations.
- PENDANT :** Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement.
- S'éloigner** dos au vent - Respirer à travers un linge humide.
- Asperger d'eau** si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie.



Document
à
conserver

URGENCES

POMPIERS.....18
 SIDS 30.....04 66 63 36 00
 POLICE ou GENDARMERIE17
 SAMU.....15 ou 112
 HOPITAL BAGNOL/CEZE..... 04 66 79 10 11
 CENTRE ANTI POISON..... 04 91 75 25 25

SECOURS

GENDARMERIE
 Bagnols sur Cèze.....04 66 89 60 29
 Laudun.....04 66 33 24 26

DEPANNAGES

ERDF dépannage.....09 72 67 50 35



OÙ S'INFORMER ?

Mairie de Cavillargues 04 66 82 02 51
 Site internet de la mairie..... www.mairiedecavillargues.sitew.com
 Site « prévention des risques Majeurs » www.prim.net
 Préfecture du Gard..... 08 20 09 11 72
 Site de la préfecture..... www.gard.gouv.fr
 Site météo france..... www.meteofrance.fr
 Surveillance des crues www.vigicrue.gouv.fr
 Radio France Bleu GARD Lozère.....90,2 FM
 Radio France Inter Grande Onde1852 GO

EQUIPEMENT A POSSEDER CHEZ SOI

- 1 appareil permettant de recevoir la radio+ piles de rechange
- 1 lampe de poche ou lampe frontale
- 1 trousse à pharmacie, ses médicaments urgents
- Des bouteilles d'eau
- Ses papiers personnels
- Des couvertures et/ou couverture de survie
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleau adhésif large, serpillière, coton hydrophile..)

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation : Couper les réseaux (gaz, électricité, eau).

Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{er} nécessité.

Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

Confinement : Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer

Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

L'alerte sur la commune de Cavillargues

En cas d'incident majeur, l'alerte sur la commune sera donnée par :

La municipalité par diffusion de message, par téléphone, en porte à porte ou par hauts parleurs.

La distribution de consignes par affichage ou Internet.



MAIRIE DE CAVILLARGUES

